

## Ouverture du Colloque

*MOT DU DOYEN BLAISE CARRON  
Professeur ordinaire de droit privé LL.M.  
(Harvard) Avocat (spécialiste FSA en droit  
de la construction et de l'immobilier)*

Chère Madame Bentirou-Mathlouthi,  
Chères et chers collègues,  
Chères et chers participant-e-s,

En tant que Doyen de la Faculté de droit, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui en ouverture de ce colloque de deux jours sous le titre « Proportionnalité, droits fondamentaux et juges ».

Voilà en effet un thème fondamental. Il est question ici d'un vaste sujet, qui participe aux fondements mêmes de notre société, d'un langage qui imprègne toutes les branches du droit et d'une certaine idée de la Justice.

Il y est question d'équilibre au sein de la communauté, de pesée d'intérêts conflictuels dans un contexte donné, en deux mots, de vivre ensemble.

Et puisque les règles y sont écrites et mises en application par des êtres humains, il y est question de responsabilité dans leur élaboration comme dans leur mise en œuvre. Devant la réalité concrète des faits, on le sait, le rôle et le bon sens des juges sont essentiels.

Il suffit de parcourir le programme de cette rencontre pour prendre la mesure de l'importance et de la transversalité du thème choisi. Durant ces deux jours, on parlera proportionnalité et droit de l'environnement, proportionnalité et droit de l'Union européenne, proportionnalité et droit international public et, enfin, proportionnalité et droit constitutionnel. Des thèmes qui révèlent l'aptitude de ce colloque à mieux nous faire saisir les tenants et les aboutissants de ce concept polysémique aux multiples facettes qu'est la proportionnalité.

Au-delà de la pertinence du thème traité, de telles journées sont nécessaires à la vie scientifique. Elles répondent au besoin de prendre un certain recul pour élargir notre réflexion et marquent un temps d'arrêt salutaire dans notre

quotidien affairé. Elles nous permettent de quitter nos bureaux pour nous rencontrer, pour échanger et partager nos questionnements et nos compréhensions, voire nos incompréhensions.

Finalement, les moyens choisis par ce colloque pour enrichir l'expérience des participants me semblent très équilibrés : deux journées approfondies déclinées en quatre panels et plusieurs présentations variées semblent à la fois généreuses et adéquates pour atteindre le but visé. C'est pour moi l'occasion de remercier tous les intervenants réunis ce matin ainsi que ceux qui nous rejoindront ces prochains jours de leur venue à Neuchâtel pour débattre d'un thème aussi intéressant.

Vous l'aurez compris, ce colloque est à mon sens apte, nécessaire et proportionnel (au sens étroit) pour atteindre le but recherché ! Bref, un exemple type de proportionnalité !

En tant que Doyen de la Faculté de droit, je tiens ainsi à vous féliciter, chère Madame Bentirou-Mathlouthi, pour sa mise sur pied. Les nombreux intervenants de qualité que vous avez invités à se réunir et le programme que vous avez concocté ensemble m'ont impressionné.

Je suis certain que ce colloque permettra à la fois à tous les participants d'approfondir leurs connaissances et d'échanger leurs points de vue et à notre institution de rayonner au-delà des rives du Lac de Neuchâtel en concrétisant sa devise « Proximité et excellence », cette fois-ci de manière disproportionnée.

Merci donc et très bon colloque à toutes et à tous !

Prof. Blaise Carron, Doyen, 20 novembre 2019